



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 70770

## Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur l'Établissement public d'insertion de la défense-deuxième chance (Épide). Il souhaite savoir quel est le bilan du dispositif Épide.

## Texte de la réponse

Les résultats de l'EPIDe, fin 2009, sont, dans l'ensemble, en ligne avec les objectifs du contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'établissement signé, avec l'État le 2 février 2009. Le budget de l'EPIDe, établi à hauteur de 90 MEUR en 2009 contribue ainsi à la gestion de 20 centres, qui accueillent plus de 2 000 jeunes, dont 30 % résident dans les quartiers de la politique de la ville. En 2009, le taux d'attrition a été ramené à 21 % (contre 28 % par le passé) ; les retards anticipés ont été sensiblement réduits (36 % en 2009, contre 42 % en 2007) ; les sorties sans solution ont été contenues (13 %), alors que les sorties positives à 12 mois progressent (34 % en 2009), dans un contexte économique dégradé qui affecte tout particulièrement l'emploi des jeunes. Le COM a fixé des objectifs stratégiques, pour mieux insérer l'établissement dans les politiques territorialisées de l'emploi et de la ville, en développant une meilleure coordination entre les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'EPIDe va améliorer encore le ciblage des jeunes accueillis en se mobilisant spécifiquement sur les jeunes les plus en difficulté, avec une pédagogie la plus adaptée à leurs besoins de formation et d'orientation professionnelle. Enfin, l'établissement s'attachera à faire connaître ce dispositif par des actions de communication ciblées : réseau des missions locales et partenaires - institutions publiques ou entreprises privées. Un groupe de travail associe les tutelles (ministères chargés de la ville, de l'emploi et de la défense) au suivi de la mise en oeuvre des conclusions de l'audit de l'établissement diligenté par le Premier ministre. L'EPIDe devra ainsi accroître encore ses capacités d'accueil et, simultanément, réduire le coût unitaire par volontaire, sur la base d'une enveloppe annuelle constante de subventions en provenance des tutelles de 85 MEUR ; les objectifs sont de passer à 2 125 volontaires, pour un coût unitaire de 40 000 EUR en 2009, à 2 430, pour un coût unitaire de 35 000 EUR en 2011. Les coûts de fonctionnement du siège devront baisser de 15 % en deux ans. L'établissement devra aussi porter de 30 % à 50 % la part des jeunes issus de la géographie prioritaire. Une évaluation de l'impact du dispositif sur le devenir des jeunes bénéficiaires de l'EPIDe est mise en oeuvre et pilotée par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG CIV)/Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) ; elle est financée pour l'essentiel par le haut-commissariat à la jeunesse (HCJ).

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70770

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé** : Politique de la ville

**Ministère attributaire** : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 février 2010, page 1298

**Réponse publiée le** : 5 octobre 2010, page 10941